

permettez-moi de signaler qu'il s'agit d'une très importante question et que le Canada a un excédent d'énergie, qu'il pourrait vendre avantageusement. Nous pourrions procurer des emplois à un certain nombre de nos chômeurs et ainsi progresser dans l'ère technologique.

[Français]

M. Laprise: Monsieur le président, la Partie II du bill C-207 donne l'occasion de discuter du problème de l'énergie.

Nous avons entendu, au cours de l'après-midi, des discours fort éloquentes et fort détaillés sur le problème du transport du gaz naturel et du pétrole, problème qui se pose surtout dans les provinces de l'Ouest, surtout à cause des nouvelles découvertes de pétrole dans la baie Prudhoe.

Monsieur le président, nous ne connaissons pas de tels problèmes dans l'Est du pays; cependant, je crois que nous aimerions discuter de problèmes semblables. Les récentes décisions du Venezuela et des pays d'Asie qui, jusqu'ici, nous alimentaient en pétrole, nous inquiètent beaucoup, et nous préférerions que le Québec s'approvisionne à même les ressources pétrolières canadiennes.

Monsieur le président, je ne peux pas comprendre que nous soyons toujours à la remorque d'autres pays, notamment des pays d'Asie ou d'Amérique du Sud, car nous avons des nappes de pétrole, des réserves de pétrole aussi considérables que les leurs, au Canada. De plus, on dit qu'une vaste partie de notre territoire n'a pas même encore été explorée. Alors, le gouvernement devrait prendre toutes les décisions nécessaires, faire les études qui s'imposent, si ce n'est pas déjà chose faite, et entrer en communication avec l'entreprise privée, afin de trouver une façon d'approvisionner l'Est du pays en pétrole et en gaz naturel. A mon avis, tout le Canada ne s'en porterait que mieux.

Ceci dit, monsieur le président, je voudrais poser quelques questions auxquelles j'aimerais que l'honorable ministre réponde, lorsqu'il prendra la parole dans quelques minutes. Je voudrais qu'il explique en quoi consiste l'addition qu'on apporte à la loi.

Par exemple, l'ancienne loi, adoptée en 1966, ne traitait pas de l'énergie hydro-électrique, tandis que dans la loi actuelle, le mot «énergie», énergie hydro-électrique. En autant que je sache, monsieur le président, la production et la vente d'énergie hydro-électrique appartient aux provinces.

Je sais, en ce qui a trait à la province de Québec, que des développements considérables ont été faits au cours des dernières années. Des projets encore plus considérables sont actuellement en cours en ce qui touche le développement du bassin de la baie James. Ce développement m'intéresse plus précisément, parce que ce bassin est situé dans la circonscription que je représente.

Ce projet de développement d'énergie hydro-électrique est prévu pour les prochaines années et nécessitera des investissements de l'ordre de plus de 2 milliards de dollars. Nous savons déjà que le premier ministre de la province de Québec, l'honorable Robert Bourassa, a fait deux voyages aux États-Unis pour tenter de trouver des capitaux afin de développer l'énergie hydro-électrique qui existe dans cette partie de la province de Québec. Nous ne savons pas encore si les résultats obtenus par le premier ministre du Québec sont satisfaisants et pourront permettre ce développement.

[M. Thomson.]

Il va sans dire que, pour le moment du moins, on ne compte pas pouvoir utiliser toute l'énergie qui sera produite dans ce bassin. Il faut alors penser à trouver des débouchés, et je pense que c'était un des buts du voyage du premier ministre du Québec aux États-Unis.

Cependant, je ne puis comprendre que pour pouvoir développer une partie de notre territoire, il nous faille nous agenouiller auprès des financiers étrangers et leur en demander la permission.

Dernièrement, nous avons entendu la lecture du budget de la province de Québec. On a annoncé qu'il n'y avait pas d'augmentation de taxes pour permettre de développer l'économie, afin que les citoyens puissent profiter d'un peu plus de revenus.

Par contre, ce même gouvernement annonce qu'il devra emprunter plusieurs millions de dollars pour combler le déficit. Alors, on n'augmente pas les taxes ou les impôts dans le but de laisser un peu plus d'argent aux citoyens pour permettre un meilleur développement de notre économie, mais on va tenter de chercher l'épargne qui peut exister pour que la province de Québec puisse s'administrer. Si on laisse un peu plus d'argent aux individus, on va tenter d'aller le prendre, grâce à des emprunts, pour pouvoir administrer la province de Québec. Alors, que restera-t-il de plus pour développer l'entreprise privée, les ressources naturelles de notre province de Québec?

Tout ce système d'emprunt devrait être amélioré, et il faudrait que les gouvernements, fédéral, provinciaux et municipaux, ainsi que tous les corps publics, n'aient plus à aller auprès des prêteurs privés pour emprunter l'argent nécessaire à l'administration des affaires publiques. Si le gouvernement de la province de Québec, par exemple, qui cherche à emprunter deux milliards de dollars pour développer une partie de son territoire, avait accès à la Banque du Canada, il pourrait emprunter cette somme et réaliser ce projet, qui peut durer une dizaine d'années. A ce moment-là, les autorités de la province de Québec ne seraient pas obligées d'offrir ou de vendre une partie du territoire québécois à des Américains.

En empruntant de la Banque du Canada, le gouvernement n'aurait plus besoin de quémander des capitaux étrangers. De plus, ce capital canadien serait disponible pour développer l'entreprise privée, de nouvelles industries, de nouveaux commerces.

Je voudrais que le ministre indique bien clairement en quoi consiste l'addition à la présente loi, visant à englober dans l'article (8) du bill ce qui a trait à l'énergie électrique.

Je voudrais aussi que le ministre dise ce qu'il entend faire au sujet du sous-alinéa (d) qui traite des explosifs.

Nous savons tous que, ces derniers temps, nous avons eu des problèmes relativement à l'usage des explosifs et principalement de la dynamite. Nous avons trop souvent vu des dépôts d'explosifs destinés à la construction de routes ou à l'excavation être détournés pour passer entre les mains de personnes qui n'avaient pas tout à fait à cœur la bonne marche de l'administration.

Je voudrais donc profiter de cette occasion pour demander au ministre de faire en sorte que les entrepôts d'explosifs soient mieux surveillés afin que les cambrioleurs ne puissent s'emparer de ces explosifs et les détourner de leurs fins.

Je crois que les quelques informations que j'ai voulu demander au ministre pourront nous éclairer considéra-